

Conduire en hiver, ça ne s'improvise pas

La Loi « Montagne »



devient



mobilité club
france



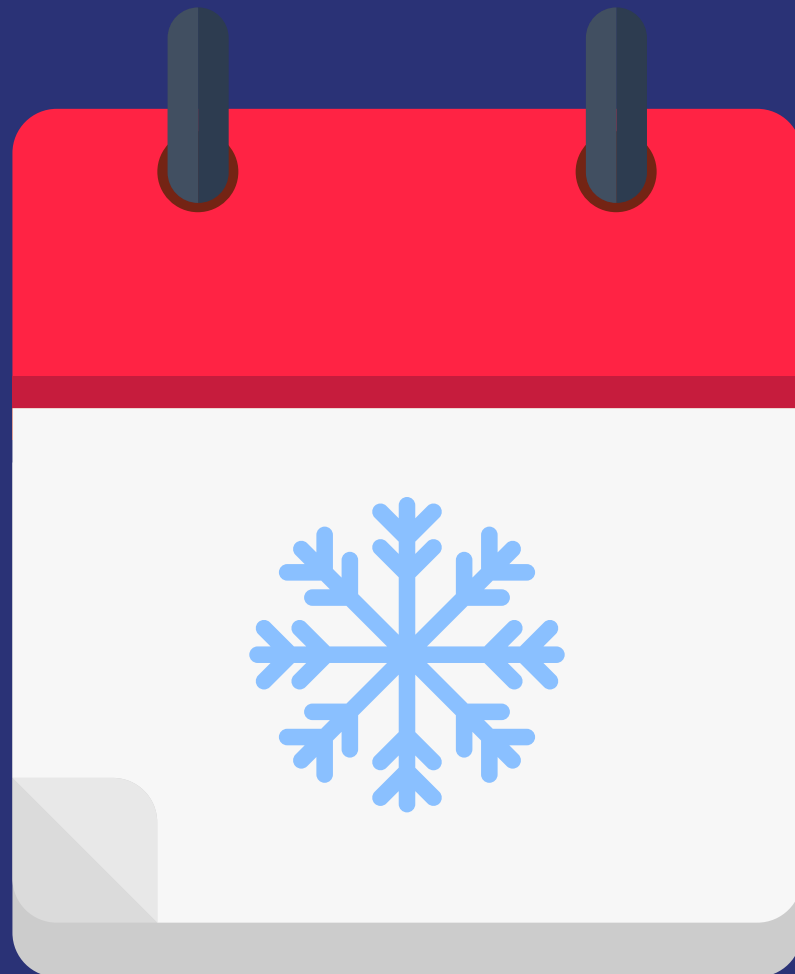
Équipement hivernal

Obligatoire dans certaines zones



Quand ?

Pendant la période hivernale :
du 1er novembre au 31 mars



Où ?

Communes des zones de massif*
listées par le Préfet



**Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien*

Suivez-nous pour davantage de conseils mobilité



devient



Conduire en hiver, ça ne s'improvise pas



devient



mobilité club
france



**En hiver, véhicule
bien « chaussé » = sécurité**



Équipez votre voiture de manière adaptée

Optez pour des pneus hiver



Des chaînes à bord : 

Circuler avec sur l'autoroute : 





Suivez-nous pour en apprendre d'avantage sur la mobilité



AutomobileClubAssociation



lautomobileclub



automobileclubasso



Automobile Club Association



devient



mobilité club
france





**Suivez-nous pour
davantage de conseils
mobilité**



devient



mobilité club
france

